

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
DÉPARTEMENT DE DANSE

---

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES BOURSES  
PIERRE-LAPOINTE

**OBJECTIFS**

Maintenant, la bourse Pierre Lapointe est destinée aux étudiants des deux programmes d'études de cycles supérieures en danse de l'UQAM : la maîtrise et le DESS (diplômes d'études supérieures spécialisées en danse). Elle vise à souligner l'excellence et l'implication d'un étudiant.

**CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

- Être inscrit(e) à temps complet à l'UQAM dans un programme de cycle supérieur en danse;
- Posséder un excellent dossier universitaire;
- Démontrer un engagement dans le milieu de la danse.

**PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Un relevé de notes couvrant toute les études universitaires (photocopies acceptées);
- Un curriculum vitae à jour;
- Une lettre d'intention démontrant les réalisations à ce jour dans le domaine de la danse.

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les dossiers de candidatures seront sélectionnés de la façon suivante :

- L'excellence du dossier académique ;
- La qualité de présentation du dossier

**VALEUR DE LA BOURSE**

Le montant de la bourse est à déterminer et peut être partagé entre plusieurs étudiants.

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le lundi 4 juin 2018